Les échos du Conseil

Séance du 6 avril

Comptes 2021

Le Conseil déclare que le compte de gestion dressé pour 2021 n'appelle ni observation ni réserve de sa part. De même le Conseil accepte à l'unanimité, le compte administratif 2021 présentant ce résultat de clôture : en fonctionnement un excédent de 296 486 €, un déficit d'investissement cumulé de 166 210 €, des restes à réaliser de 195 044 € et des restes à percevoir de 185 611 €. Ainsi, Il convient d'affecter au 1068 (IR) 175 642.99 €, au 002 (FR) 120 843,01 € et 166 210 € au 001 (ID). Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats.

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal décide de conserver pour l'année 2022 les mêmes taux que 2021 :
- Taxe foncière propriétés bâties : 48.50 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 62 %

Vote des subventions aux associations

M.Hauchecorne présente l'attribution des subventions aux associations pour un montant total de 19 340€. Le Conseil valide.

Budget primitif 2022

M. Hauchecorne présente le budget primitif tel que défini par la commission finances.
Le conseil accepte ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes :
fonctionnement : 1 335 422,47€
investissement : 703 619,40€

Emprunt pour les projets 2022

M. Hauchecorne rappelle les projets prévus cette année. Pour ce faire, il est nécessaire de contracter un emprunt. Une consultation a été effectuée auprès de la Caisse d'épargne, Crédit mutuel et Agence France Locale. L'offre la mieux disante est celle du Crédit mutuel : 200 000 €, taux 0,85%, sur 10 ans, remboursement annuel, et frais de dossier de 200 €. Le conseil a validé cette offre.

Choix d'un avocat

Le Maire informe que M.& Me Pointu ont entamé une procédure en justice contre la présence du city stade à proximité de leur habitation. Il convient de délibérer pour désigner Maître Rainaud comme avocat. Le Conseil autorise M. le Maire à ester en justice et désigne Maître Rainaud avocat pour défendre la commune.

Séance du 18 mai

Révision des tarifs périscolaires

M. Hauchecorne propose aux membres du conseil, compte tenu de l'inflation, une augmentation des tarifs périscolaires. Une hausse de 4% sur les tarifs du restaurant scolaire, et une hausse de 2 % sur les tarifs périscolaires, sont acceptées. (soit une hausse de 0.11 cts par repas pour la dernière tranche de quotient à l'exception des tarifs 1, 2 et 3 de la cantine qui sont maintenus à 1€.)

Plan canicule

M.Hauchecorne présente le plan canicule. Un courrier sera distribué aux personnes de plus de 70 ans pour les inscriptions.

Zone 30

Suite à la réunion publique et à la commission travaux, le conseil étudie le plan du projet de zone 30 dans les rues suivantes : rue des Cerisiers, impasse des Cerisiers, rue des Écoles, une partie de la rue Jean Moulin, et rue des Muids. Un cahier des charges sera rédigé et transmis à plusieurs entreprises.

Résiliation du bail emphytheotique

M.le Maire rappelle au conseil que LogemLoiret a construit un logement sur un terrain donné à bail emphytéotique par la commune. La commune ne souhaitant pas devenir pleinement propriétaire du site au terme des emphytéoses prévues en 2055, il a été convenu avec LogemLoiret de procéder à la cession et la résiliation anticipée subséquente de ce bail. LogemLoiret s'acquittera de 25 147€.

Location d'un local commercial

LogemLoiret a entrepris la construction d'un ensemble immobilier (d'un rez-de-chaussée et d'un étage, à usage mixte d'habitation et de commerce) sur un terrain situé rue Saint Fiacre. LogemLoiret propose à la commune d'acquérir ce local commercial (103,63m²) suite au désistement d'un acquéreur. Le prix d'acquisition est de 173.000€ HT, hors frais de vente. Le Conseil approuve l'acquisition du local commercial par Logem Loiret.

INFOS PRATIQUES

Gendarmerie Cléry : 17/02 38 45 34 37
Pompiers : 18 ou 02 38 45 90 57
Samu : 15
Hôpital d'Orléans : 02 38 51 44 44
Enedis (Erdf) : 0810 333 045
Grdf : 0810 433 045
VEOLIA Eau : 0811 900 400
Ecole de Mareau : 02 38 45 67 02
Garderie : 02 38 45 66 89

Stop aux Incivilités

"Une commune propre ne dépend pas seulement de l'efficacité des agents municipaux, mais aussi de l'éducation de ceux qui la fréquentent"

Intrusion dans la cour de garderie pour tout saccager... ↧

↥ *La poubelle est visiblement trop éloignée...*

↧ *Porte de la cave du presbytère, 4ème réparation...*

↤ *Tous les vantaux de la halle détériorés le week-end de Pentecôte...*

La municipalité déplore de devoir communiquer à nouveau sur les incivilités bien trop récurrentes que les agents et administrés constatent régulièrement sur la commune. Nous vous rappelons :

- que le respect de chacun démarre par le respect des autres!
- que toute intervention, réparation, remplacement... engendre un coût pour la commune
- que les dégradations sont de plus en plus importantes et fréquentes malheureusement...

Nous vous rappelons que les tous compte-rendus des Conseils municipaux sont **consultables** dans leur intégralité sur le site de la mairie.

www. mareauauxpres.com
onglet mairie
Conseil municipal
Compte-rendu de conseil

Infos associatives

Comité de Jumelage

Fête du vin à Stetten les 20 et 21 août

Nous avons hâte de retrouver nos amis allemands du jumelage communal de Stetten am Bodensee au mois d'août pour la traditionnelle fête du vin (Weinfest). Il est prévu qu'un fort contingent de Mareprésiens s'y rende pour le week-end des 20 et 21 août.

Cet évènement incontournable de la vie communale de Stetten est un rendez-vous festif prisé par les bons vivants. Le petit centre-ville devient piéton pour l'occasion et des tables et des barnums sont sortis autour d'un podium musical. La bamboche et les réjouissances sont de mise.

C'est l'occasion de goûter (avec modération) les vins blancs réputés locaux.
Pour rappel, Stetten am Bodensee est une petite ville jumelée avec Mareau aux Prés depuis 2007 et est située au bord du lac de Constance (Bodensee est le nom du lac de Constance en allemand).

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre le comité de jumelage à jumelage.mareau@free.fr ou 06 83 29 76 47

Gym Volontaire

Nous serons présents au forum des associations le Samedi 3 Septembre de 9 h à 13h.
Il est envisagé en début de saison 2022/2023 un cours de gymnastique adapté le mercredi matin dans la salle Polyvalente.

Pour plus d'informations merci de contacter Mme GUENARD Odile 02 38 76 36 44 ou Mme CHABROUX Corinne 06 86 50 18 52 ou Mme THIERRY Joelle 02 38 45 66 68

Mareau Tir

Pour clôturer la saison école de tir, 10 de nos jeunes étaient qualifiés pour les Championnats de France le week end dernier (28 et 29 mai) à MONTLUCON (03) :

- Ambre GOIN	Poussin fille carabine
- Célian ANDRE	Poussin garçon carabine
- Hugo BOCQUET	Poussin garçon carabine
- Tristan ROBICHON	Poussin garçon carabine
- Clara GAUVIN	Minime fille arbalète
- Clémence RENE	Minime fille arbalète
- Jules FESNIN	Minime garçon arbalète
- Rafaël LOPES	Minime garçon arbalète
- Clara GAUVIN	Minime fille pistolet
- Jules LENAIN	Minime garçon pistolet

2 équipes de tireurs : l'une en « poussin carabine » a fini 4ème et l'autre en « minime arbalète » a fini 6ème. Après 2 années passées sans compétition, nos tireurs n'avaient pas l'expérience de participer à un championnat de France ; cependant ils ont réalisé de bonnes performances puisque 4 d'entre eux ont battu leur record personnel à cette occasion.

Maintenant rendez vous est pris les 9 et 10 juillet 2022 pour les championnats de France Ufolep à CHATENOY LE ROYAL

Pour tout rensignement :
Sylvain EDINE, Président, au 06.07.01.71.77 ou au stand de tir au 02.38.45.68.58

Prochaines dates à retenir :
- le 2 septembre : reprise entrainement adultes
- le 3 septembre : participation au forum des associations de Mareau (halle)
- le 4 septembre : portes ouvertes et inscriptions au stand de tir
- le 5 septembre et le 9 septembre : reprise entrainement école de tir
- le 7 septembre : reprise entraînement arbalète 10 M et 18M
- le 10 septembre : recyclage et formation arbitres IAU au stand de tir

La Fraternelle

Après deux saisons particulières au cours desquelles la Fraternelle a fonctionné « du mieux possible », notre musique s'est de nouveau faite entendre sur les communes de Mareau et de Mézières lors des carnavals des associations de parents d'élèves ainsi qu'à l'occasion des Prairials de l'Art aux Prés notamment. De même, le concert du 11 juin dernier a rassemblé comme à l'accoutumée tous nos adhérents, petits et adultes pour votre plus grand plaisir et le nôtre aussi.

Des évolutions du fonctionnement de notre association ont également été accélérées par ces deux années de pandémie. Ainsi vous ne verrez plus les musiciens de notre association vous solliciter à votre domicile au mois de décembre pour devenir membres bienfaiteurs de La Fraternelle, ce qu'on appelait membres honoraires auparavant. La démographie de nos villages évoluant ce mode de démarchage ne paraît plus adéquat. Désormais c'est lors de nos concerts et à l'occasion du forum des associations que vous pourrez prendre votre carte de membre bienfaiteur si vous le souhaitez. La Fraternelle a toujours besoin de votre soutien pour exister et maintenir dans notre village une école de musique de qualité. De plus, depuis que notre association a été reconnue d'intérêt général, vos dons bénéficient d'une déduction fiscale de 66 %. Ainsi, pour 30 € donnés, 20 € seront déduits de vos impôts avec l'attestation que nous vous délivrerons.

Les prochains rendez-vous seront le 14 juillet pour l'aubade républicaine sous la halle et début septembre pour le forum des associations. À l'occasion, osez venir vous inscrire (enfants et adultes) pour partager le loisir d'apprendre un instrument de musique et pour ensuite rejoindre les différents orchestres de notre société musicale.

Au plaisir de vous retrouver.

Art Aux Prés

Les 21 et 22 Mai , l'association a célébré son 20ème anniversaire.

Le salon Les Prairials s'est tenu dans la salle polyvalente.
Les invités d'honneurs étaient Bernard MERIGAULT, peintre voyageur, de ST- DENIS-EN- VAL, et Marc HARBANAU sculpteur de ST- PRYVE- ST -MESMIN.
A cette occasion, les adhérents de l'association, petits et grands, débutants à confirmés ont présenté leurs œuvres composées durant leur année.
A l'issue de ce beau week end ensoleillé, près de 650 visiteurs sont venus admirer les peintures, les dessins, les sculptures des membres de l'association ainsi que de nombreux artistes amateurs confirmés régionaux.
Si vous vous sentez une âme artistique, venez rencontrer l'Art aux Prés au prochain forum des associations en septembre.

Nous proposons :
- Des ateliers enfants (8 à 16 ans) tous les samedis matin
- Des ateliers de Peinture pour adultes de 14h à 17h un samedi par mois
- Des ateliers sculpture sur terre 2 fois par mois (jeudi et samedi) de 10h à 18h

Contact : Présidente Chantal BUREAU 06.63.94.65.68
atelier.artauxpres@gmail.com
maison des associations - salle Cézanne - 80 rue des Muids

Agenda

Juillet

Jour	Date	Manifestation	Organisateur	Heure	Lieu
jeudi	7	Passage du jury	Maisons fleuries	journée	Commune
	2 au 10	Open Jeunes de Tennis	Tennis Club	journée	Courts tennis
jeudi	14	Concert et mot du Maire	Mairie	11h30	Halle
jeudi	14	Repas Fête nationale	Mairie	20h00	Halle
jeudi	14	Retraite aux flambeaux	Mairie	23h15	Départ halle
jeudi	14	Feu d'artifice	Mairie	23h45	Terrain de foot

Septembre

Jour	Date	Manifestation	Organisateur	Heure	Lieu
samedi	3	Forum des associations	Mairie	9h-13h	Halle
dimanche	11	Jardins en Fête	Mareau Z'Idées	10h-18h	Commune
dimanche	18	Fête du K Rouge	Comité des Fêtes Muids	dès 11h	Place du K Rouge

" C'est officiel !
Le comité des fêtes intercommunal des Muids renaît cette année !
Vous êtes attendus pour l'assemblée du K rouge qui se déroulera
le 18 septembre 2022
sur la place du même nom. "

Mareau Flash Info n° 80

JUILLET AOUT SEPT 2022

Sommaire

A la une p 1
Informations municipales p 2
Informations associatives p 3
Agenda des manifestations p 4

Editorial

Bel été à toutes et tous !

La transition écologique s'impose à nous tous. Pour l'adapter à notre vie villageoise, la municipalité s'engage dans un agenda 2030. Celles et ceux qui souhaitent participer à cette réflexion collective sur l'avenir de notre commune sont les bienvenus. La réunion publique du 27 juin en sera le point de départ. Soyons nombreux à y participer.

Les jours sont plus longs, il fait plus chaud et nous vivons plus en extérieur. C'est l'occasion de rappeler que le respect de la tranquillité de ses voisins est important ; en particulier, évitons les activités bruyantes au moment où chacun aspire au repos ou à la détente.

Les festivités du 14 juillet reprennent leur cours normal, en deux temps, comme d'habitude. En fin de matinée nous nous retrouverons dans un moment plus solennel, mais en musique et dans la convivialité. Le soir, repas, bal et feu d'artifice. Nous vous y attendons nombreux.

Je souhaite à tous un bel été synonyme de vacances pour beaucoup d'entre vous mais j'espère de détente pour tous.

Le Maire, Bertrand Hauchecorne.

Vous partez cet été?

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de le surveiller. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre à la brigade de gendarmerie de votre domicile au moins 2 jours avant votre départ. Vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne et l'imprimer avant de vous rendre en gendarmerie

En cas de canicule

Voici quelques conseils simples à adopter par tous :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais ;
- Évitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

Equipe de redaction
Directeur de publication : B.Hauchecorne Rédaction : commission communication Crédit photos : Mairie et associations

Coordonnees
02.38.45.61.09 02.38.45.66.10 : mairie@mareauauxpres.com : www.mareauauxpres.com Mairie de Mareau aux Prés
lundi-mardi-jeudi : 8h30-12h et 15h-17h30 mercredi-vendredi 8h30-12h00 samedi : 9h-12h
(fermée les samedis et les après-midis des vacances scolaires)